

Arrêté portant réservation de stationnement Parking parc Jacques Oudry

Le Maire de la commune d'Ozoir-la-Ferrière,

VU :

- Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2211-1, L 2212-1 et 2, L 2212 - 5, L 2213-1 à 6.
- Le Code de la Voirie Routière et notamment l'article L 113-2 et L 141-2,
- Le Code de la Route et notamment les articles L325-1 à L325-3, R417-10 et les décrets subséquents.
- La demande émise le 18 juillet 2022 par le cabinet du maire, de réserver des places de stationnement sur le parking du parc Jacques Oudry à Ozoir-la-Ferrière, pour les véhicules d'habitation des forains, dans le cadre de la fête foraine sur la manifestation « Ozoir Plage »,

CONSIDERANT qu'il convient de prendre les mesures destinées à assurer la sécurité des usagers.

A R R E T E

ARTICLE 1 : A compter du mercredi 20 juillet 2022 et jusqu'au 1er août 2022, le fond du parking du parc Jacques Oudry à Ozoir-la-Ferrière, et 10 places de stationnement seront réservés aux véhicules d'habitation des forains dans le cadre de la manifestation « Ozoir Plage ».

ARTICLE 2 : Le stationnement de tout autre véhicule, considéré comme gênant la circulation publique, ne sera pas autorisé sous peine d'enlèvement, sauf pour les véhicules des services publics, les véhicules de secours et les véhicules de sécurité.

ARTICLE 3 : Durant cette période, l'entrée et la sortie du parking seront exceptionnellement mises en double sens.

ARTICLE 4 : Toutes les mesures seront prises pour que la matérialisation soit effectuée, sous le contrôle des Services Techniques Municipaux de la ville d'Ozoir-la-Ferrière.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté pourra être déféré au Tribunal Administratif de Melun dans les deux mois à compter de la réception et devra être affiché au moins 48 heures à l'avance sur les lieux.

ARTICLE 6 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Directeur Départemental de la Sécurité Publique,
- la Police Municipale.

Fait à Ozoir-la-Ferrière, le 18 juillet 2022

Le Maire,
Jean-François ONETO

